

GIP CREATIV'

Procès-verbal du Conseil d'Administration du jeudi 28 mars 2019 tenu à 17h00 à Dijon Métropole, Salle S9 40 Avenue du Drapeau, Dijon

Il a été établi une feuille d'émargement des membres présents ou représentés. La feuille d'émargement est jointe en annexe au présent procès-verbal.

Le conseil d'administration est présidé par Madame Océane CHARRET-GODARD en qualité de **Présidente du GIP**.

La séance est ouverte à 17h15.

La Présidente remercie les membres du conseil d'administration de leur présence qui témoigne de leur confiance et leur implication dans les projets de Creativ'.

La Présidente tient à souligner le travail remarquable de toute l'équipe de Creativ' afin d'anticiper le désengagement de l'État. Grâce à ce travail réalisé dans le respect de la gestion des ressources humaines, le budget 2019 est envisagé de manière sereine.

La Présidente rappelle l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 5 décembre 2018 et du 21 décembre 2018
- Validation des décisions prises au Comité de Pilotage du PLIE du 14 mars 2019
- Approbation de l'engagement de Creativ' sur l'appel à projets Territoires d'Innovation
- Point d'information sur le projet de transformation, statuts et rétroplanning
- Point d'étape sur le rapprochement avec la Mission Locale
- Point d'information sur les élections professionnelles
- Questions diverses

Premier point : Validation du procès-verbal du conseil d'administration du 5 décembre 2018 et du 21 décembre 2018.

La Présidente soumet au vote la validation du Procès-Verbal du conseil d'administration du 5 décembre 2018 et du 21 décembre 2018.

Première résolution - La Présidente constatant qu'il n'y a aucune opposition ni abstention, la validation du Procès-Verbal du conseil d'administration du 5 décembre 2018 et du 21 décembre 2018 est approuvée à l'unanimité.

Deuxième point : Validation des décisions prises au Comité de Pilotage du PLIE du 14 mars 2019

Fabrice Rey énumère les décisions validées durant le Comité de Pilotage du PLIE (cf support de présentation).

La Présidente soumet au vote la validation des décisions prises au Comité de Pilotage du PLIE du 14 mars 2019.

Edith Balestro (CCAS Talant) précise qu'elle assiste au conseil d'administration pour représenter la Ville de Talant mais qu'elle ne vote pas.

Fabrice Rey indique qu'une lettre d'information a été adressée aux communes afin d'apporter des éléments précis sur la manière dont les clauses d'insertion et le PLIE touchent les habitants des communes de Dijon, Longvic, Quetigny, Chenôve, Talant. Ce type de document sera désormais produit chaque semestre.

La Présidente souhaite remercier l'équipe du PLIE pour le travail mené et les résultats 2018 : 1300 personnes accompagnées, un taux de sorties positives de 55 %.

Fabrice Rey donne ensuite la parole à Isabelle Guillot (responsable du service clauses d'insertion) pour annoncer les chiffres 2018 : le volume d'heures d'insertion a encore augmenté par rapport à l'année précédente puisque 360 480 heures d'insertion ont été réalisées et on compte 100 embauches durables. En 2018, ce sont 792 salariés qui ont travaillé dans le cadre des clauses d'insertion.

Fabrice Rey insiste sur le fait que les clauses représentent un outil de développement des compétences et d'insertion durable dans l'emploi.

La Présidente informe qu'une délégation représentant Alliance Villes Emploi (AVE), réseau des Maisons de l'Emploi et des PLIE au niveau national avec une délégation d'élus et de Présidents, a pu rencontrer Monsieur Denormandie, Ministre chargé de la Ville et du Logement et faire la promotion du dispositif des clauses d'insertion.

Deuxième résolution - La Présidente constatant qu'il n'y a aucune opposition ni abstention, la validation des décisions prises au Comité de Pilotage du PLIE du 14 mars 2019 est approuvée à l'unanimité.

Troisième point : Approbation de l'engagement de Creativ' sur l'appel à projets Territoires d'Innovation.

Fabrice Rey indique que cet appel à projets s'inscrit dans le cadre des programmes d'investissement d'avenir. Il s'agit d'un appel à projets au niveau national, dédié spécialement aux Campus des Métiers et des Qualifications. Le Directeur rappelle que Creativ' porte le Campus des Métiers et des Qualifications « Alimentation, Goût, Tourisme », qui lui donne un rayonnement régional.

L'enjeu de ce Campus est d'animer les relations entre les lycées professionnels, les CFA et le tissu économique en lien avec cette thématique, c'est-à-dire des industries agro-alimentaires aux secteurs du tourisme, de l'hôtellerie-restauration. L'enjeu est d'accompagner l'évolution de l'offre de formation dans les lycées professionnels et les CFA.

Cet appel à projets vise à développer des pôles d'excellence. La matérialisation physique du Campus des Métiers au sein de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin serait un bel emblème. Ce projet doit être approuvé par Dijon Métropole et une rencontre

est également prévue avec Eiffage, car des locaux seraient encore disponibles. Ce projet doit donc être approuvé par le conseil d'administration.

La Présidente a également rencontré la Rectrice au sujet du projet TIGA (Territoires d'Innovation et de Grande Ambition) et rappelle que le Campus des Métiers s'intègre dans l'axe emploi-formation de ce projet prévu de 2020 à 2030.

La Présidente soumet au vote l'approbation de l'engagement de Creativ' sur l'appel à projets Territoires d'Innovation.

Troisième résolution - La Présidente constatant qu'il n'y a aucune opposition ni abstention, l'engagement de Creativ' sur l'appel à projets Territoires d'Innovation est approuvé à l'unanimité.

Quatrième point : Point d'information sur le projet de transformation, statuts et rétroplanning

La Présidente indique que la réflexion engagée sur le passage du statut de GIP à une association se concrétise. Les nouveaux statuts doivent être approuvés par chacun des conseils municipaux et communautaires des actuels et futurs membres du conseil d'administration.

Les membres de l'association seront répartis en 4 collèges :

- Collège des élus
 - Dijon Métropole (35 % des droits de vote)
 - Ville de Dijon (15%)
 - Ville de Chenôve (5%)
 - Ville de Quetigny (5%)
 - Ville de Talant (5%)
 - Ville de Longvic (5%)
- Collège des principaux opérateurs de l'emploi
 - Pôle Emploi (10%)
 - Mission Locale (10%)
 - Apec (10%)
- Collège des acteurs institutionnels invités
 - Etat
 - Région
 - Département
- Collège des intercommunalités
 - Pays Seine-et-Tilles
 - Communauté de communes Auxonne-Pontailleur-Val-de-Saône
 - Communauté de communes Mirebellois et Fontenois
 - Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise

Une assemblée des partenaires sera également mise en place.

Fabrice Rey précise que les intercommunalités du bassin dijonnais restent au cœur de la gouvernance de cette association.

Les statuts de la future association simplifient le fonctionnement de la structure, dans une logique de souplesse et de clarté.

La gouvernance de l'association a été recentrée sur les acteurs institutionnels, les financeurs et les collectivités afin que le pouvoir de décision leur appartienne. Le travail de concertation avec les partenaires et de rendu-compte se fera dans un cadre qui ne sera pas une instance exécutive de l'association.

Jean-Emmanuel Rollin (Plaine Dijonnaise) indique que la délibération du conseil communautaire du 14 mars a rendu un avis favorable à l'unanimité et précise que la crainte était de ne plus être représenté au sein de Creativ'.

Le Directeur explique qu'il y aura une assemblée générale extraordinaire du GIP creativ' suivie d'une assemblée de l'association afin d'entériner la transformation et les nouveaux statuts.

Cinquième point : Point d'étape sur le rapprochement avec la Mission Locale

Le rapprochement avec la Mission Locale se poursuit d'une manière convaincante et rassurante avec la mise en place de comités de direction communs. Des groupes de travail vont également être mis en place pour réfléchir à une stratégie commune. Ces travaux sont accompagnés par le consultant Ellyx.

Ce rapprochement sera également symbolisé par la création d'une Unité Economique et Sociale (UES).

Fabrice Rey revient sur le calendrier des travaux menés :

- 14/02/19 : journée de séminaire animée par le cabinet Ellyx pour les cadres de direction
- 13/03 : 2eme journée de travail dans le cadre d'un comité de direction commun
- 03/04 : 3eme comité de direction commun

Les échanges ont débuté par un travail d'interconnaissance. Le travail s'est ensuite orienté sur la plus-value du rapprochement en termes d'orientations stratégiques et leur déclinaison en objectifs opérationnels à atteindre. Un travail a également été réalisé autour d'un plan d'action pour les 3 années à venir.

Un 1^{er} arbitrage s'est opéré sur les points relevant du court terme et ceux nécessitant plus de temps.

Un calendrier de travail va ensuite être mis en place en y associant les salariés volontaires.

Les administrateurs des deux structures seront à nouveau réunis pour être informés de l'avancée sur la création de l'UES notamment.

Sixième point : Point d'information sur les élections professionnelles

Fabrice Rey indique que le processus de négociation pour la mise en place du CSE (Comité Social et Economique) sera engagé le 9 avril.

Le Directeur rappelle que les élections devaient se dérouler en janvier mais que suite à des démarches devant le tribunal par le Délégué du Personnel, celles-ci ont été reportées sur des questions de liste électorale.

Le Tribunal d'Instance a estimé que les fonctionnaires de la Ville de Dijon devaient être reconnus comme des salariés et être intégrés sur le registre du personnel de Creativ'. Cela a conduit à s'interroger sur la situation des personnels du PLIE. Il apparaît que 5 référents du PLIE, domiciliés sur les Points Relais des Grésilles et de Fontaine d'Ouche répondent aux 3 critères de la mise à disposition. Ils se sont donc vu proposer le fait de pouvoir voter dans le cadre des élections professionnelles de Creativ'.

Cela pose un problème de fond car implique de scinder les référents en deux groupes, entre ceux qui auront le droit de voter car domiciliés sur les Points Relais et ceux qui n'y auront pas droit, bien qu'ils soient intégrés dans la communauté professionnelle. Cette situation est à même de générer des tensions légitimes au sein des équipes de Creativ'.

La réalité de notre organisation regroupe 5 statuts différents avec des conséquences RH fortes. Le Directeur rappelle que les ressources humaines au sein de Creativ' sont le fruit de la convention collective et d'un mélange entre le droit public et le droit du travail. Le

service juridique de notre syndicat employeur sait apporter des réponses relatives à la convention collective mais pas toujours par rapport à un GIP de droit privé. L'avocat en droit social n'a pas toujours les réponses relatives à une structure avec des missions de service relevant d'une convention collective particulière. In fine, la gestion sociale au sein de Creativ' est au carrefour de trois sources de droit réglementaire et conventionnel.

L'intégration des référents PLIE dans la liste électorale amène ainsi l'effectif de Creativ' au-delà du seuil de 24 personnes. Il y aura donc désormais deux collègues.

Septième point : Questions diverses

- Appel à projets Prépa-Apprentissage

Fabrice Rey fait un point d'étape sur l'appel à projets Prépa-Apprentissage, porté par l'Ecole des Métiers, auquel se sont associés Creativ', Talent Campus et Manzalab, avec le soutien de Pôle Emploi. Suite à un problème de dépôt de pièces sur la plate-forme de la Caisse des Dépôts, le dossier doit à nouveau être déposé. Le groupe Randstad soutient ce projet à hauteur de 50 000 € car il estime qu'il s'agit d'une problématique clé du marché du travail et qui répond à des enjeux auxquels Randstad est confronté. Cette expérimentation porte sur le développement du savoir-être, les soft-skills, et le travail auprès des apprentis sur ces thématiques.

Le projet va donc démarrer, qu'il soit sélectionné ou non dans l'appel à projets. Dans l'affirmative, cela permettra de lui donner un dimensionnement plus fort.

Ce projet permettra également de réfléchir à comment aider les jeunes, peu diplômés, peu qualifiés, des quartiers ou des territoires ruraux, à accéder à l'apprentissage.

- Offre de services à destination des publics seniors du PLIE

Dans le cadre des relations avec AG2R La Mondiale, ce groupe, avec une politique RSE forte, est prêt à soutenir à hauteur de 25 000€ un projet qui vise à la fois à repenser l'accompagnement des publics seniors du PLIE, en faisant évoluer notre offre de services, et également l'évolution des métiers de l'accompagnement. Il s'agit d'une opportunité proposée par Talent Campus dans le cadre de notre partenariat de grande qualité.

- Dispositif 100 Chances 100 Emplois

Anne Bailbé informe qu'une rencontre a eu lieu avec une délégation de Schneider au sujet du dispositif 100 Chances 100 Emplois. Le groupe souhaite la poursuite de ce dispositif.

Anne Bailbé indique qu'il est nécessaire de faire des arbitrages sur les moyens mis à disposition.

La Présidente a expliqué lors de cette rencontre que ce dispositif doit être repensé, au regard de l'actualité du territoire, notamment avec les différents appels à projets. Il y a en effet une offre de services renouvelée sur le territoire et il apparaît cohérent de réfléchir à l'évolution éventuelle de ce dispositif. Cette réflexion est en cours et aucune décision n'a encore été prise.

Le Directeur rappelle que ce dispositif n'est plus porté par Creativ' depuis juillet 2018, c'est désormais la Mission Locale qui assure le portage.

Anne Bailbé ajoute que la Mission Locale a pu reprendre ce dispositif pour permettre de terminer les actions engagées et dans l'attente d'une décision sur le devenir de celui-ci. Il faut reconnaître que ce dispositif peine depuis plusieurs années et il faut s'interroger sur ces difficultés, malgré les efforts des prescripteurs.

Constatant qu'il n'y a pas d'autres questions, **la Présidente** conclut cette séance et remercie l'ensemble des administrateurs pour leur participation, leur implication et leur soutien.

La Présidente tient à remercier l'équipe du GIP pour son travail et également les membres du conseil d'administration pour leur confiance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h00.